



SAFI

## RÉUNIONS TENUES LE 11 JUIN 2010 À LANDERNEAU COMPTE-RENDU SOMMAIRE



1. En tant que représentant de la Communauté de communes du Yeun Elez, le soussigné, maire de Brennilis, a participé aux réunions suivantes de la SAFI<sup>1</sup> tenues le 11 juin 2010 à Landerneau: Assemblée spéciale des E.P.C.I.<sup>2</sup> - vice-président; Conseil d'administration – censeur; Assemblée générale ordinaire. Les documents correspondant à ces réunions peuvent être consultés auprès du Secrétariat.
2. **Assemblée spéciale des E.P.C.I.** - Les contrats passés avec les communautés de communes ont représenté en 2009 moins de 10% du chiffre d'affaires de la SAFI. Ce pourcentage pourrait être légèrement supérieur en 2010 avec un chiffre d'affaires prévisionnel de 12 % du total (266.362 € HT). Sur les 28 contrats concernés, la moitié a trait à la construction, l'aménagement/urbanisme représente 8 contrats et l'environnement/foncier 6.
3. La présence de la SAFI est encore très faible sur certains territoires – dont le Yeun Elez. Les axes retenus pour permettre à la SAFI de répondre aux attentes des communautés sont la publicité faite à la diversité de ses compétences, la poursuite du dialogue direct avec chaque structure, la diversification de son offre de services et l'innovation en matière d'aménagement et de développement par l'aide au montage d'opérations complexes. L'Assemblée spéciale a également souligné à l'intention de la SAFI que des thèmes comme l'assainissement non collectif, les agenda 21, l'accessibilité handicapés, pour lesquels les collectivités sont confrontées à des dates butoir relativement proches, pourraient permettre une implication accrue de la SAFI. Il a également été relevé que les incertitudes pesant sur l'avenir des finances locales et les charges des collectivités territoriales ne favorisait pas le dynamisme d'engagement dans des projets nouveaux.
4. **Conseil d'Administration** – Le rapport au Conseil d'administration a souligné que le niveau d'activité générale s'effectuait à un niveau légèrement inférieur aux prévisions, mais que la prédominance des mandats en construction avec de gros partenaires institutionnels se confirmait.
5. L'exercice 2010 – prévisions révisées – devrait faire apparaître un excédent net comptable de l'ordre de 38.000 € soit 1,64% du chiffre d'affaires. Les produits se répartissent comme indiqué au tableau suivant.

---

1 Société d'aménagement du Finistère, <http://www.safi29.fr>

2 Établissements publics de coopération intercommunale. Sur les 26 communautés de communes du Finistère, 14 sont actionnaires de la SAFI (dont la CCYE).

<i>Budget 2010</i>	.000 €/%	Construction	Aménagement Urbanisme	Environnement	Foncier	Conseil Général
Études	187 / 8.51					
Assistances	620 /28.20					
Mandats	1253 /57.01					
Concessions	138 / 6.28					
	2198	1375 / 62.56	240 / 10.92	115 / 5.23	248 / 11.28	220 / 10.01

6. **Assemblée générale** – L'Assemblée générale a exprimé son appréciation pour la qualité de la documentation qui lui était soumise. Elle a notamment relevé que, en raison de la réduction de 20.000 à 4.000 € du seuil à partir duquel les collectivités territoriales pouvaient passer des contrats de gré à gré, la SAFI allait être confrontée encore davantage à la concurrence dans ses offres de collaboration. L'Assemblée générale a donc relevé que de nouveaux produits d'appels pourraient être élaborés, et diffusés auprès des collectivités potentiellement intéressées, comme l'avait été la fiche technique sur l'assistance ponctuelle financées par le Conseil général, qui a rencontré un succès certain en 2009.
7. **En conclusion** de ce bref rapport, le soussigné remarque à nouveau que la Communauté de communes du Yeun Elez semble ne guère tirer avantage de sa situation d'actionnaire de la SAFI – dans la mesure où ni la CCYE ni les communes membres ne semblent avoir récemment contacté la SAFI – à l'exception de Brennilis, bénéficiaire en 2009 d'une assistance ponctuelle appréciée, qui a par ailleurs sollicité la SAFI pour soumissionner en matière foncière.
8. IL semble cependant a priori que la Communauté devrait avoir à gagner d'une meilleure collaboration avec la SAFI, qui permettrait au moins un renouvellement ou un élargissement du cercle des partenaires, qui est assez étroit, et l'exploration de possibilités d'action dans de nouveaux secteurs, faisant partie des compétences communautaires mais presque ou tout à fait ignorés jusqu'à maintenant (par exemple environnement et développement durable, aménagement de l'espace, économie hors tourisme).
9. **Il est donc suggéré** que la Communauté invite le Directeur général de la SAFI à venir présenter la Société lors d'un prochain Conseil communautaire.

JV Gruat, 19 juin 2010.